



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 21 janvier 2026, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 557-01-2025 amendant le Règlement 557-2022 constituant un comité consultatif en environnement**

Le règlement est actuellement disponible sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 22 janvier 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, M. A., OMA